N°. XXVI.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Mercredi 14 Octobre 1789.

CURÉ condamné aux frais de 500 Uniformes Nationaux, pour avoir voulu empêcher l'exportation des grains. — PARTICULIER très-suspect arrêté dans la nuit & conduit à la Ville.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 13 Octobre au soir.

Pension de MM. les Curés fixée. — Projet du Tri-

bunal de lèze-Nation.—Sanction du Roi sur le prêt à intérêt, & sur les 28 Articles de Jurisprudence Criminelle, &c. &c.

En suite de la lecture du Procès-verbal de la Séance d'hier matin, M. le Président a rappellé l'ordre du jour, qui étoit de revenir à la motion de M. le Comte de Mirabeau, tendante, 1°. à décider si les biens du Clergé sont dans la propriété de la Nation, à la charge par elle de subvenir à la dépense du culte. 2°. A affecter à chacun de MM. les Curés une somme de 1200 liv. non compris le logement. — L'ajournement qui avoit été renvoyé à ce matin, a occasionné plusieurs discussions. — Un Membre du Comité de Constitution a annoncé à l'Assemblée que le Comité étoit prêt à mettre ce soir sous ses yeux, les Articles dont l'adoption devenoit de plus en plus nécessaire, pour éclairer le Peuple sur ses vrais intérêts, rétablir la tranquilité dans le Royaume, & organiser un Tribunal qui jugera les crimes de lèze-Nation.

L'Assemblée a décidé que la Séance de ce soir seroit consacrée à cet objet. — On est ensuite revenu à la discussion de la Motion de M. le Comte de Mirabeau, mais elle a été interrompue par M. le Président, qui a annoncé que le Roi avoit donné sa sanction sur le Prêt à intérêt, au Décret concernant la Contribution Patriotique & aux vingt-huit articles de la Jurisprudence Criminelle, que M. le Garde

des Sceaux avoit lui-même remise au Châtelet, pour que cette nouvelle forme fût mise à exécution. La interrompue a été reprise ensuite jusqu'à la fin de cette Séance.

Lundi soir on a fait lecture de la feuille des Dons patriotiques, & de celle des adresses des Villes. — Les trois nouveaux Secrétaires sont MM. A. Delameth, le Marquis de Rostaing & Thibaut, Curé de Souppes. — On est revenu à l'ordre, qui étoit de discuter sur l'abolition des Lette-de-cachet, cet objet, après avoir occupé toute la Séance, a été *réajourné*.

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Sur les alarmes qui s'étoient répandues au sujet des Subsistances, plusieurs Districts avoient député vers la Ville, pour y prendre des connoissances exactes concernant les approvisionnemens. MM. du Département des Subsistances ont rassuré MM. les Députés des Districts, en leur annonçant que deux cents mille sacs de bled avoient été achetés dans le Soissonnois, & que nombre d'autres Provinces en fourniroient à leur tour. Ces renseignemens utiles nous font espérer que les magasins publics seront abondamment fournis de grains cet hiver.

MM. de la Commune, Monsieur le Maire

à leur tête, & précédés des Officiers des Gardes de la Ville, se sont rendus en députation au Palais du Luxembourg, pour féliciter *Monsieur*, *Frere du Roi*, sur son séjour dans la Capitale, & l'assurer de la parfaite considération que la Ville de Paris a pour sa personne.

Il paroît un Mémoire pour les Colonels, Officiers, & anciens Gardes de la Ville.

Le Plan de la nouvelle Municipalité contient le projet de suppression de tous les Offices, Charges & Places Civils & Militaires anciens, attachés à l'Hôtel-de-Ville de Paris, sauf le remboursement par qui il appartiendra. Ce projet a jetté l'alarme dans le Corps des Gardes de la Ville; ils se sont empressés de faire connoître au Public que, du temps de la premiere dynastie de nos Rois, ils formoient une Garde purement Nationale; & que depuis on n'a pu les considérer sous aucun autre aspect. Ils ont fait ensuite l'énumération des priviléges qui leur ont été accordés par nos Rois. Ils ont rappellé les services qu'ils ont eu le bonheur de rendre à la chose publique. Leur Mémoire se résume à la demande de la conservation du Corps des Gardes de la Ville, en montrant l'utilité momentanée de ne pas faire des remboursemens considérables, & l'espoir très-prochain d'éteindre graduellement leurs Offices.

DISTRICTS.

Le District de Saint-Leu demande aussi la translation du Baron de Bezenval dans les prisons de la Capitale.

Nota. Plusieurs Districts ont énoncé leur vœu sur cet objet. MM. de la Commune ont député vers l'Assemblée Nationale en cette considération, & pour solliciter aussi la prompte érection d'un Tribunal qui puisse juger les attentats contre la Nation. Jamais ce Tribunal ne sera aussi utile que dans ces circonstances. Plaise au Ciel de veiller avec complaisance sur l'Empire François, dont la prospérité a couru de grands risques, & dont le péril n'est pas encore entierement passé.

Le District de Sainte-Oportune desireroit que douze Cultivateurs fariniers, ou autres Particuliers parfaitement instruits du commerce des grains, siégeassent parmi les Membres du Comité des Subsistances, mais seulement avec voix consultative. Leur objet devroit être de donner des éclaircissemens sur les opérations d'approvisionnement, & dévoiler les fraudes qui pourroient les vicier. Le District de Sainte-Oportune prie la Ville de prendre cet arrêté en considération, & en ordonne la communication aux autres Districts.

Le District de Saint-Germain-des-Prés a nommé cinquante Commissaires pour se

rendre à l'Ecole-Militaire, à l'effet d'y prendre une connoissance particuliere des travaux qui s'y font, & de la quantité & qualité des grains qui s'y trouvent.

Le District de Saint-Germain demandoit, par suite de sa dénonciation d'un accapareur du droit de moudre, pourquoi les moulins de l'Ecole-Militaire étoient en activité, & que ceux des environs de Paris ne travailloient pas ?

VARIÉTÉS.

Une Patrouille de Saint-Louis-de-la-Culture a arrêté, il y a deux ou trois jours, dans l'arrondissement de son District, un homme qui lui avoit paru suspect. Conduit au Corps-de-Garde, il a été exactement visité. On a trouvé sur lui cinq rossignols, & plusieurs ciseaux de diverses grosseurs, propres à percer la pierre. Il avoit 15 liv. en monnoie dans sa bourse. Après cet examen, il a été conduit à l'Hôtel-de-Ville, où, sans doute, il aura subi un interrogatoire, propre à donner les éclaircissemens nécessaires sur ses desseins. Tout ce que nous avons pu savoir de plus particulier jusqu'ici, c'est que son domicile étoit fixé rue des Y......., n°. 11.

AVIS DIVERS.

Deux Particuliers nous rapportent qu'ils ont

remarqué, il y a environ dix jours, dans la rue du Paon, Fauxbourg Saint-Germain, à quatre heures de l'après-midi, un jeune homme âgé d'environ vingt-cinq ans, vêtu d'une redingote couleur grise-américaine, tenant à la main un volume très-bien relié en veau. Ce pesonnage parut suspect aux deux Observateurs; ils s'approcherent de lui, & ne virent pas sans étonnement que le volume qu'il sembloit lire étoit un registre de papier blanc, sur lequel il écrivoit le désignement des maisons d'une maniere furtive. Si les deux Particuliers, qui nous rapportent ce fait, n'eussent pas imaginé que peut-être l'homme au registre étoit un leveur de plans publics, nous aurions sans doute des renseignemens de plus sur les marqueurs de porte. Ces particularités nous invitent à ne pas nous lasser de veiller avec la plus scrupuleuse attention à la sûreté publique.

ANECDOTE.

Le Curé de Ch..... près le Mans, courut grand risque de perdre la vie, le 12 du mois passé. Voici le fait comme le rapporte une Lettre écrite dernierement de ce pays, dont on nous a donné communication. — La Garde Nationale d'Alençon avoit fait des achaps de bled dans la Paroisse de Ch..... Le marché conclu, MM. d'Alençon se disposoient d'exporter ce grain. Mais le Curé s'y opposa de toutes ses forces, & poussa même sa résistance

jusqu'à faire sonner le Tocsin, sur MM. d'Alençon. Les Paysans de la Paroisse accoururent bientôt en foule avec leurs armes. Mais lorsqu'ils apprirent l'intention injuste de leur Curé, ils en furent tellement indignés, qu'ils vouloient le pendre. Heureusement pour lui, le Comité de la Paroisse sut appaiser les paysans, en condamnant le coupable à faire faire, à ses frais, cinq cents uniformes pour les Gardes Nationaux du lieu.

Nota. Cette petite correction pourra, sans doute, être utile à ceux qui auroient envie de suivre l'exemple du Curé de Ch....

ERRATA du N°. XXV.

Page 196, *ligne* 19, & qu'ils n'auroient pas vendus, *lisez*, & qu'ils n'auroient pas rendus.

Page 199, *ligne* 11, auroit du, *lisez*, aura.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement est de 4 liv. par mois pour Paris, & de 4 liv. 15 ſ. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi rue Percée Saint-André-des-Arcs, N°. 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.

Signé, BRUNK.

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.